



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2022

Délibération n° 17-2022

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Sara FERAUD, Pierre JALET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT

Date de la convocation : 04 mars 2022.

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES SOLIDAIRES AU SEIN DE LA FUTURE MAISON FRANCE SERVICE

Exposé des motifs :

À la suite du constat que l'éclatement géographique sur le territoire communal des différents services à la population a pour conséquence de complexifier et de freiner, voire d'interdire, l'accès à ces services, la Ville de Bernay a souhaité les regrouper en un même lieu.

Pour ce faire, la Ville de Bernay est en cours d'acquisition du rez-de-chaussée du bâtiment abritant les services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au 24 rue de la Tremblaye. Pour mémoire, le principe de cette acquisition a été validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 décembre 2021.

Le projet repose ainsi sur le regroupement de certains services éducatifs de la Ville de Bernay et du département des Solidarités. Ainsi, seront présents en ce nouveau lieu les services de la petite enfance, de la vie scolaire, le guichet famille, le Relais Petite Enfance mais également des services extérieurs à la Ville comme le CCAS, le Point Justice et des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

L'ambition de ce projet est de proposer une offre de services claire et cohérente facilement accessible tout en optimisant les ressources.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que ce lieu a vocation à devenir une maison France Service qui sera labellisée au plus tard au 31 mars 2022. Elle sera portée à la fois par la CPAM, l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la Ville de Bernay.

Ce nouveau service sera installé dans un premier temps au sein de l'actuel Pôle Aménagement et Développement Durable de la Ville à partir de début avril 2022 pour être définitivement installé au sein des locaux de la CPAM, à l'issue des travaux prévue en 2023.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet de mutualisation sont réalisés en partenariat avec la CPAM, qui a délégué la Maîtrise d'œuvre à la Ville de Bernay pour la réhabilitation du rez-de-chaussée. Les travaux sont prévus en deux phases dont une première aura lieu en 2022 et la seconde en 2023. La première phase de travaux est estimée à 298 341€ HT, acquisition immobilière comprise.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme de travaux ci-joint ainsi que les plans de financements associés. Les projets pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'Eure et de l'Etat.

Délibération :

Vu l'avis favorable des membres de la Commission « *Action Sociale, Médico-sociale et solidaire* » en date du 02 mars 2022.

Vu le programme de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le programme de travaux présenté en annexe et son plan de financement.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 15/03/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



ANNEXE

Estimation financière

Postes de travaux	Coût estimatif euros HT
Désamiantage	25 887 €
Changement fenêtres	48454 €
Mur rideau	12 000 € (devis en cours)
Acquisition immobilière	189 000 €
Maîtrise d'œuvre	23 000 €
Total	298 341 euros HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	Coût estimatif euros HT
Etat (DETR)	119 336 €
Département	43 736€
Ville de Bernay	135 269€
Total	298 341 euros HT